

# COUPE REGIONALE FLOTTE PARTAGEE NOUVELLE AQUITAINE 2025

## REGLEMENT SPORTIF

### I. Organisation :

Les épreuves de la Coupe Régionale Flotte Partagée sont organisées par les Clubs de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine s'étant portés candidats. Ces épreuves sont inscrites au calendrier fédéral FFVoile, au grade 5A, et l'organisation de la Coupe est coordonnée par la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine.

Les épreuves se courent en flotte Partagée fournie par le club organisateur. L'arbitrage sera en arbitrage semi-direct. La Coupe Régionale Flotte Partagée s'inscrit dans un Championnat de Façade Atlantique. Elle donne ainsi accès à la « Finale de Bassin Atlantique Flotte Partagée ».

La coordination de la Coupe Régionale Flotte Partagée est assurée par :

- Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine : Eric LIMOUZIN - [e.limouzin1@gmail.com](mailto:e.limouzin1@gmail.com) - 06 60 08 37 05
- La Rochelle Nautique : Georges LANDRY - [landry.georges@gmail.com](mailto:landry.georges@gmail.com) - 06-03-06-39-21

### II. Programmation et calendrier

#### A. Programmation de la Coupe Régionale Flotte Partagée 2025

La Coupe Régionale Flotte Partagée 2025 se déroulera sur 3 étapes à La Rochelle :

- Types de bateaux : **J80**
- Club organisateur : **La Rochelle Nautique**

Étape	Jusqu'à 9 équipes	10, 11 ou 12 équipes
1	26 janvier 2025	25-26 janvier 2025
2	9 février 2025	8-9 février 2025
3	6 avril 2025	5-6 avril 2025

#### B. Finale de Bassin Atlantique :

A l'issue de la Coupe Régionale Flotte Partagée, la « **Finale de Bassin Atlantique** » sera organisée les 3 et 4 mai par le CN LORIENT.

Cette Finale de Bassin réunira 12 équipages sélectionnés, issus des Ligues Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, à raison de 4 places pour chacune des trois ligues. Les 4 premiers équipages de la « **Coupe Régionale Flotte Partagée Nouvelle Aquitaine** » seront sélectionnés pour participer à la « **Finale de Bassin Atlantique** ».

En cas d'indisponibilité d'un des équipages sélectionnés, il devra en informer les organisateurs immédiatement à l'issue de la 3ème étape de la coupe régionale afin de permettre d'attribuer cette place à l'équipage suivant au classement et lui permettre de se préparer pour la finale de Bassin Atlantique.

En cas de sélection pour la Finale de Bassin Atlantique, l'équipage participant à la finale devra être composé uniquement de personnes ayant participé à au moins une étape de la Coupe Régionale.

### III. Inscriptions à la Coupe Régionale Flotte Partagée

#### A. Nom d'équipage

Chaque équipage s'inscrira à la « Coupe Régionale Flotte Partagée » sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il faudra conserver pour l'ensemble des étapes de la Coupe Régionale.

Les équipages seront classés à la « Coupe Régionale Flotte Partagée » sous leur « nom d'équipage ».

#### B. Composition d'équipage

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles de façon totalement libre).

Cependant le nombre d'équipiers autorisés à bord sera précisé dans l'Avis de course. A chaque étape, l'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant pourra également changer d'une étape à l'autre.

Tous les équipiers devront être à jour de leur licence FFVoile.

#### C. Inscriptions

Chacune des 3 étapes sera annoncée par un « Avis de course » mentionnant des dates limites d'inscription et les modalités d'inscription. Néanmoins un Club qui organiserait plusieurs étapes pourra n'émettre qu'un seul avis de course.

Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs. Les inscriptions se feront directement auprès des organisateurs d'Étapes, selon les modalités définies dans les Avis de course et le présent Règlement.

#### D. Droits d'inscription

Le montant de l'inscription sera défini pour chaque étape dans l'Avis de course ou pour l'ensemble des étapes organisées par un même club.

### **E. Limitation du nombre de places**

Pour chaque étape, il y aura un nombre de places limité qui sera annoncé dans l'Avis de course. Afin de favoriser la diversité des clubs représentés et de développer l'esprit « interclubs » de la Coupe Régionale, un certain nombre de places seront attribuées selon les modalités suivantes :

1. 3 places sont réservées au Club organisateur de l'Etape.
2. 1 place par club sera réservée pour les autres Clubs de la ligue désirant participer, dans la limite de 6.
3. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes.
4. Au-delà de la date limite précisée à l'Avis de Course, s'il reste des places à attribuer à la fin des préinscriptions, l'organisateur de l'Etape pourra les attribuer librement, y compris en inscrivant des équipages « hors ligue ».

Priorité sera donnée aux équipages s'inscrivant aux 3 étapes et s'engageant à participer à la finale.

## **IV. Classement de la Coupe Régionale Flotte Partagée jusqu'à 9 équipes**

### **A. Classement de chaque étape :**

Chacune des 3 étapes donnera lieu à son classement propre.

Un vainqueur sera désigné pour chaque étape et un classement général de l'étape sera établi. A l'issue de chaque étape, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1<sup>er</sup>, 2 points pour le 2<sup>ème</sup>, etc.

### **B. Classement général de la « Coupe Régionale Flotte Partagée »**

Le classement général sera établi en additionnant les points des 2 meilleurs résultats sur 3 étapes pour chaque équipage. Le plus mauvais score sera retiré.

En cas d'annulation d'une étape, le classement général sera établi sur les 2 étapes courues (addition des points des 2 étapes), ou sur une seule étape si une seule a été courue.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait selon le point A8 des RCV.

## **V. Classement de la Coupe Régionale Flotte Partagée à 10, 11 ou 12 équipes**

### **C. Classement des étapes :**

Chaque équipe court un seul jour par étape, le samedi ou le dimanche.

L'AO effectuera un tirage au sort pour répartir les équipages par moitié les samedi et dimanche de la première étape.

Pour la deuxième étape les classés 1, 3 et 5 du samedi et les classés 2, 4 et 6 du dimanche de la première étape, de la première étape courront le samedi, et les autres courront le dimanche.

En cas d'annulation d'une journée, les courses des équipages concernés seront reportées au matin de la journée suivante et les changements d'équipages seront fait à mi-journée.

A l'issue de chaque jour des 2 premières étapes, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1<sup>er</sup>, 2 points pour le 2<sup>ème</sup>, etc.

Un classement général sera effectué avec les résultats de ces 4 journées. La première moitié de ce classement sera la flotte OR qui courra le dimanche de la troisième étape. Les autres sera la flotte ARGENT qui courra le samedi la troisième étape.

### **D. Classement général de la « Coupe Régionale Flotte Partagée »**

Le classement général sera le classement général du rond OR suivi du classement général du rond ARGENT.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait selon le point A8 des RCV.

## **VI. Sélection pour la « Finale de Bassin Atlantique »**

Les 4 premiers équipages de la « Coupe Régionale Flotte Partagée » seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

En cas de désistement d'un équipage sélectionné, alors l'équipage classé 5<sup>e</sup> à la Coupe Régionale sera repêché pour participer à la Finale de Bassin (et ainsi de suite en cas de plusieurs désistements, le nombre de places réservées pour la Ligue de Nouvelle Aquitaine étant de 4 places).

## **VII. Règles applicables**

La Coupe Régionale Flotte Partagée est régie par :

- Les règles de course à la voile de World Sailing 2025-2028
- Les prescriptions de la FFVoile,
- Le présent Règlement de la Coupe Régionale Flotte Partagée 2025,
- Les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.